

Délibération n°03

L'AN deux mille dix-sept, le 5 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 août 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
60
(Mme Anne-Karine QUEMENER, ne
prend pas part au vote)

Date de convocation :
30 août 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
13 septembre 2017

Objet :
Convention cadre d'assistance
technique foncière SAFER et
lettre de mission n°1 «veille
foncière VIGIFONCIER et
connaissance du marché
foncier»

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON,
M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON,
M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric
BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES,
M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André
CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M
François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe
COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGIN, M Gérard
DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-
DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-
Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland
GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRAD,
Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie
LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Gilbert
MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre
PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON,
Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine
QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme
Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme
Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER,
titulaires.

M Pierre BOS, Mme Sylvie GERBE, Mme Monique ANNETON
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- M Pierre CERLES a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-
DUTOUR
- Mme Danielle FAURE-IMBERT a donné pouvoir à M Frédéric
BONNICHON
- M Daniel GRENET a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique
de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller
communautaire suppléant
- M Didier IMBERT a donné pouvoir à M Eugène CHASSAGNE
- M Jacques LAMY a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand
HAMOUMOU
- M Fabrice MAGNET a donné pouvoir à Mme Anne-Karine
QUEMENER
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL,
remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire
suppléante
- M Jacques VIGNERON, conseiller communautaire unique de
MARSAT, remplacé par Mme Monique ANNETON, conseillère
communautaire suppléante

Secrétaire de Séance

M Roland GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170905-
2017090503-DE

Date de télétransmission : 11/09/2017
Date de réception préfecture : 11/09/2017

Rapport n°03 – Convention cadre d'assistance technique foncière SAFER et lettre de mission n°1 «veille foncière VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier»

La convention cadre d'assistance technique foncière de la SAFER a pour but de prévoir et de connaître les conditions d'une intervention foncière de la SAFER sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, en fonction des projets actuels et futurs de la collectivité.

Cette convention, établie pour une durée de 5 ans, est construite selon 4 axes :

- La veille foncière et l'observation,
- L'action foncière,
- L'assistance à la conduite de projet,
- L'expertise et la gestion du foncier public.

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, chaque intervention de la SAFER prévue dans la convention sera déclinée dans une lettre de mission qui détaillera davantage les modalités techniques et financières de l'action de la SAFER.

Considérant le projet de convention cadre d'assistance technique foncière établi entre la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans et la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant le projet de lettre de mission n°1 «veille foncière VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier» et les coûts d'adhésion au service,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité (Mme Anne-Karine QUEMENER, ne prend pas part au vote) :

- approuve la convention cadre de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,**
- approuve l'adhésion au service Vigifoncier,**
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 septembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170905-
DELIB2017090503-DE
Date de télétransmission : 11/09/2017
Date de réception préfecture : 11/09/2017